



*Association Sportive  
et Culturelle  
du Ministère de la Justice*

**Programme, adhésions et cotisations  
Saison 1<sup>er</sup>/09/2009 au 30/08/2010**

**Mise à jour du 31-08-2009**

*SOMMAIRE*

*Modalités d'adhésions et de demandes de prestation pages 2 et 3*

|                                   |                    |                                |                    |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------------------|--------------------|
| Abonnement à des magazines        | page 23            | Location du camescope          | page 12            |
| Achats                            | page 23            | Musées                         | pages 7 & 8        |
| Bibliothèque                      | page 8             |                                |                    |
| Billetterie manifestations sports | page 6             | Parcs de loisirs               | pages 9 à 12       |
| Cinémas                           | pages 4 et 5       | Randonnée pédestre             | page 12            |
| Clubs sportifs                    | pages 17 à 20      | Séjours et voyages             | page 23            |
| Course à pied                     | pages 25 et 26     | Stages de conduite automobile  | page 21            |
| Expositions, foires et salons     | page 12            | Stretching                     | pages 15, 24 et 25 |
| Football                          | page 13            | Théâtres, concerts, spectacles | pages 5 et 6       |
| Gymnastique, Paris                | pages 15, 24 et 25 | Tir sportif ou de compétition  | page 16            |
| Gymnastique, Versailles           | page 13            | Visites                        | page 21            |
| Karaté / self défense / kobudo    | pages 14 et 15     | Yoga                           | page 14 & 25       |

*Site Internet de l'ASCMJ : <http://www.ascmj.com>*

*N° SIREN 329 845 754 00012 code APE 9499Z*

*ASSEDIC 557 103 83 E*

*URSSAF 755 55 0077521 001 011*

*GARP 55710383 E 7500*

*Agrément Jeunesse et Sports n° 2593 du 1<sup>er</sup> mars 1950*

## I - Adhésion à l'ASCMJ

Le règlement intérieur prévoit que :

- le montant de l'adhésion à l'association est unique quelle que soit l'activité.
- l'adhésion est individuelle et conditionnée par le paiement de la cotisation d'adhésion,
- le montant de la cotisation d'adhésion ne varie pas en cas d'adhésion en cours d'année,
- en cas de mutation en cours d'année ou d'incapacité physique, l'adhérent ne pourra pas demander le remboursement d'une partie de sa cotisation d'adhésion,
- la cotisation est annuelle et couvre la période du 1er septembre au 31 août de l'année suivante,
- le versement de la cotisation permet de bénéficier de l'assurance de l'ASCMJ pour les activités qu'elle organise.

### **Modalités d'adhésion à l'ASCMJ : articles 3 et 4 du règlement intérieur**

- remplir un bulletin d'adhésion individuel comportant des informations telles que : nom, prénom, date de naissance, service, fonction, numéros de téléphone et de télécopie du service, e-mail, adresse et numéro de téléphone personnels (modèle sur le site internet et au secrétariat [www.ascmj.com](http://www.ascmj.com) ),
- fournir une photographie, lors de la première adhésion,
- payer la cotisation annuelle d'adhésion à l'association,
- payer la ou les cotisations spécifiques à l'activité ou aux activités pratiquée(s).

Paiement regroupant le montant l'adhésion à l'ASCMJ et des activités par chèque à l'ordre de l'ASCMJ.

L'ASCMJ délivre une carte d'adhérent avec la photographie fournie par celui-ci. Sur la carte sont indiquées les activités ayant donné lieu à une inscription et la période de validité.

### **Modalités d'inscription et/ou de demande de prestations ou de billets :**

#### **Inscriptions et/ou de demandes de renseignements, de prestations ou de billets :**

- courrier postal :

Ministère de la Justice - ASCMJ - 13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01, avec une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle.

- courrier interne :

ASCMJ - secrétariat, Site Michelet

- site Michelet :

bureau C-022, bâtiment Cévennes, rez-de-chaussée bas. 14, rue des Cévennes, 75015.

*Lucienne Pinceau : 01.44.77.74.91 et @-mail : [lucienne.pinceau@justice.gouv.fr](mailto:lucienne.pinceau@justice.gouv.fr)*

*Michel Robin : 01.44.77.25.65 et @-mail : [michel.robin@justice.gouv.fr](mailto:michel.robin@justice.gouv.fr)*

*Télécopie : 01.44.77.71.73 et @-mail association : [ascmj@ascmj.com](mailto:ascmj@ascmj.com)*

| <i>Lundi</i>      | <i>Mardi</i>      | <i>Mercredi</i>                       | <i>Jeudi</i>      | <i>Vendredi</i>     |
|-------------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------|---------------------|
| <i>9h30 - 17h</i> | <i>9h30 - 17h</i> | <i>9h30 - 12h30 &amp; 12h45 - 17h</i> | <i>9h30 - 17h</i> | <i>9h30 - 16h30</i> |

*La permanence ne pouvant pas toujours être assurée,  
il est préférable de téléphoner avant de venir.*

### *Assurance*

L'ASCMJ, membre de l'Association Régionale Socio-Culturelle de la cour d'appel de Paris, bénéficie du contrat d'assurance obligatoire (article L321-4 du code du sport) souscrit par celle-ci pour les activités qu'elle organise.

Les garanties d'assurance couvrent la responsabilité civile de l'association, celle de ses animateurs salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport qui sont considérés comme des tiers entre eux.

En application de l'article L321-4 du code du sport, l'ASCMJ informe ses adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## ***Les adhérents***

*Le règlement intérieur distingue les personnes pouvant bénéficier :*

### **a) du tarif d'adhésion interne : 10 €**

- les personnels en activité ou à la retraite :
- du Ministère de la Justice, y compris ceux qui sont mis à disposition ou détachés dans divers organismes,
- de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur,
- de la Mutuelle du Ministère de la Justice,
- de la Fondation d'Aguesseau,
- du Conseil d'Etat, des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs,
  - les personnes en fonction dans les divers organismes ayant un lien fonctionnel et/ou budgétaire avec le Ministère de la Justice tels que :
  - le Conseil supérieur de la magistrature [CSM], la Commission nationale des comptes de campagne et des financements des partis politiques [CNCCFPP], la Commission nationale de l'informatique et des libertés [CNIL], le Service central de prévention de la corruption [SCPC], le Groupe Européen de Recherches sur la Normativité [GERN], le Centre d'Etudes Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales [CESDIP], la Mission Régionale d'Appui du Droit et de la Ville [MRADV], le Médiateur de la République, la Cour de Justice de la République,
    - les personnes qui, bien que ne relevant pas du Ministère de la Justice, y sont en fonction (gendarmes, magistrats étrangers de liaison ...),
    - les animateurs salariés de l'ASCMJ.

### **b) de la gratuité d'adhésion**

les membres de l'association HandiJustice, agents du Ministère de la Justice (présentation d'une attestation d'adhésion),

### **c) d'un tarif fixé par convention**

les membres des associations partenaires : 10 € pour les membres de la Cour des Comptes et les adhérents de l'association Aglé de la direction générale de l'aviation civile.

### **d) du tarif d'adhésion externe : 25 €**

les personnes n'appartenant pas aux catégories ci-dessus mais qui sont susceptibles de permettre le maintien d'une activité de l'Association par leur participation active.

## **Cotisations spécifiques à certaines activités organisées par l'ASCMJ**

En cas d'inscription en cours d'année, les cotisations spécifiques à certaines activités sont dégressives.

En cas de mutation en cours d'année ou d'incapacité physique, l'article 7 du RI prévoit les modalités de remboursement forfaitaire des cotisations spécifiques pour les demandes au cours des :

- \* 3 premiers mois : 1/2 de la cotisation ou des cotisations spécifique(s) annuelle(s),
- \* 4ème, 5ème et 6ème mois : 1/4 de la cotisation ou des cotisations spécifique(s) annuelle(s).

En cas d'indisponibilité de plus de 2 mois, l'adhérent pourra demander, sur justificatif, le report d'une partie de sa cotisation spécifique à une ou plusieurs activités pour une période d'une durée équivalente de l'année suivante sous réserve du paiement de la cotisation d'adhésion à l'ASCMJ.

Si le nombre de candidats est supérieur au nombre d'inscriptions possibles pour certaines activités, l'ASCMJ peut donner la priorité d'inscription aux personnes ayant participé à ces activités au cours des années précédentes et aux membres de l'Association (article 8 du RI).

## Cinémas

### *Prestation réservée aux membres de l'ASCMJ*

**Prix au 16 juillet 2009 pouvant changer si les sociétés modifient leurs tarifs.**

L'ASCMJ achète des billets de cinéma au tarif collectivités et les revend moins chers (50 centimes).

Billets valables plusieurs mois pour tous les films, toutes les salles et les séances y compris les week-ends et les jours fériés.

|                      | Tarif 1 billet collectivités | Subvention ASCMJ | Prix 1 billet ASCMJ | Quantité minimum | Prix individuel pour information (1) |
|----------------------|------------------------------|------------------|---------------------|------------------|--------------------------------------|
| <b>Gaumont Pathé</b> | 7,40 €                       | 0,50 €           | <b>6,90 €</b>       | <b>5</b>         | de 8,90 à 11 €                       |
| <b>MK2</b>           | 6,50 €                       | 0,50 €           | <b>6,00 €</b>       | <b>5</b>         | de 8,10 à 10 €                       |
| <b>UGC</b>           | <b>6,50 €</b>                | 0,50 €           | <b>6,00 €</b>       | <b>5</b>         | de 8,90 à 11,30 €                    |

(1) Tarifs à Paris en juillet 2009

Un chèque à l'ordre de l'ASCMJ

- par courrier postal : Ministère de la Justice - ASCMJ - 13, place Vendôme - 75042 Paris Cédex 01, avec une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle,
- par courrier interne : ASCMJ avec une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle,
- au secrétariat : bureau C-022, rez-de-chaussée bas bâtiment Cévennes, 14 rue des Cévennes, 75015.

### *Prestation pour tous les membres de l'ASCMJ et tous les personnels du Ministère de la Justice (Métropole et DOM)*

Par ailleurs, il est possible de passer des commandes de **lots de 5 chèques cinéma** de 5 réseaux auprès de la société SOGEC Gestion des loisirs moins chers - Ministère de la Justice - ASCMJ.

Les commandes sont traitées en 48 heures par la société.

Les bons de commande, les modalités de commande (par courrier ou par internet) et les informations complémentaires sont disponibles sur : <http://www.ascmj.com>

<http://www.mesloisirmsmoinschers.com> Code d'accès : mlmc-ascmj

|                             | CGR Cinémas | CinéChèque | Cinéville | Gaumont Pathé | Kinépolis | MK2   |
|-----------------------------|-------------|------------|-----------|---------------|-----------|-------|
| Prix du lot de 5            | 33          | 35,50      | 33,50     | 37,50         | 32        | 33    |
| Prix de revient d'un billet | 6,60        | 7,10       | 6,70      | 7,50          | 6,40      | 6,60  |
| Mois de validité            | 5 à 6       | 23 à 24    | 5 à 6     | 10 à 13       | 5 à 6     | 6 à 9 |

## **Théâtres, concerts, spectacles et manifestations sportives**

### **Théâtre des Déchargeurs**

#### *Prestation non réservée aux membres de l'ASCMJ*

L'ensemble des personnels et des organismes associés du ministère de la justice peut bénéficier au **théâtre des Déchargeurs** :

- de tarifs collectivités pour chaque représentation de ses différents spectacles,
- d'un nombre limité d'invitations gratuites pour certains spectacles,
- de places à des tarifs promotionnels pour certains jours.

3 rue des Déchargeurs 75001 6<sup>e</sup> métro Châtelet 6<sup>e</sup> les Halles.

Appeler le 08 92 70 12 28 (0,34 €/min) pour :

- lui faire parvenir vos demandes de réservations au plus tôt,
- vous assurer du nombre d'invitations et de places à des tarifs promotionnels encore disponibles.

Se munir d'un document attestant de l'appartenance au ministère de la justice (notamment photocopie de la carte d'identité professionnelle) ou de la photocopie de la carte de membre 2009-2010 de l'Association Sportive et Culturelle.

Pour plus d'informations et le programme du théâtre <http://www.lesdechargeurs.fr>

Pour le programme (relâche en juillet et août) et les tarifs ASCMJ consulter le site <http://www.ascmj.com>.

### **Comédie Bastille**

#### *Prestation non réservée aux membres de l'ASCMJ*

L'ensemble des personnels et des organismes associés du ministère de la justice peut bénéficier au théâtre **Comédie Bastille** de tarifs réduits ASCMJ pour chaque représentation de ses différents spectacles.

salle climatisée - 188 places - accès personne à mobilité réduite

5 rue Nicolas Appert (au niveau du 51 boulevard Richard Lenoir) - 75011 Paris  
Métro Richard Lenoir, ligne 5 (sortir rue du Chemin Vert)

Réservations au 01 48 075207 en indiquant "Ministère de la justice - ASCMJ"

Au moment du retrait des places, présenter la carte de membre de l'ASCMJ ou la carte d'identité professionnelle ou tout document permettant d'attester de l'appartenance à un service concerné par le tarif réduit.

Pour plus d'informations et le programme du théâtre [www.comedie-bastille.com](http://www.comedie-bastille.com)

Pour les tarifs ASCMJ consulter la rubrique théâtres du site <http://www.ascmj.com>.

## **Carte du club Visioscène**

### *Prestation non réservée aux membres de l'ASCMJ*

La carte d'abonnement individuelle du club Visioscène « Séduction », valable 6 mois, permet :

- de bénéficier de 6 invitations, pour 2 places maximum par spectacle, pour un nombre de spectacles important et pour des places bien placées,
- de pouvoir en outre bénéficier pour certains spectacles :
  - d'invitations « découverte » illimitées,
  - d'une place offerte pour une place achetée,
  - de réductions exclusives : flash,
- de consulter, 24 heures sur 24, le large choix de spectacles vivants retenus, des bandes annonces, des critiques, des interviews, des portraits sur le site <http://clubvisioscene.com>
- de réserver en ligne, 24 heures sur 24, sur le site <http://clubvisioscene.com>
- de recevoir des informations sur les spectacles.

La carte d'abonnement individuelle du club Visioscène « Séduction », dont le prix public est de 110 euros, est proposée aux adhérents à 60 euros et aux non adhérents à 66 euros.

Cette carte peut être offerte dans un étui cadeau.

Ces informations et une notice d'utilisation de la carte du club Visioscène se trouvent sur le site internet <http://www.ascmj.com> à la rubrique « Théâtres, concerts, spectacles et manifestations sportives ».

## **Billetterie d'AGLAE**

### *Prestation réservée aux membres de l'ASCMJ*

Grâce à une convention de partenariat avec l'Association Gérant Localement les Activités et Evènements Socioculturels (AGLAE) de la Direction Générale de l'Aviation Civile, l'ASCMJ peut proposer de la billetterie permettant soit l'accès, soit des tarifs réduits, soit des invitations gratuites pour différentes manifestations culturelles et sportives.

Ces avantages sont réservés aux personnes membres des 2 associations (Aglae et ASCMJ).

Les membres de l'ASCMJ (au moment de la demande de prestation) doivent adhérer à l'association Aglaé au tarif réduit de 10 euros au lieu de 20 euros (chèque à l'ordre de Aglaé à remettre ou à faire parvenir au secrétariat de l'ASCMJ ou à Daniel Schmuckler).

Le nombre de places qui peut être réservé est déterminé par celui qui est disponible.

Les délais dans lesquels les réservations doivent être effectuées pour la plupart des manifestations étant très courts, les propositions sont diffusées très largement par la messagerie électronique aux adhérents de l'ASCMJ et aux autres personnes figurant sur ses listes de diffusion.

## Musées

15-06-09

### *Prestation réservée aux membres de l'ASCMJ*

*Consulter le secrétariat pour les autres musées que ceux figurant ci-dessous.*

#### *Musée de la Marine*

*Ouvert tous les jours sauf le mardi*

billets au tarif collectivités :

|   |  |
|---|--|
| adulte : <b>3,96 €</b> au lieu de 6,50 € ou 9 € (1) | jeune de 6 à 18 ans : <b>2,90 €</b> au lieu de 4,50 € ou 5 € (1) |
|---|--|

(1) En période d'exposition temporaire, les billets sont plus chers car ils donnent accès aux collections permanentes et à l'exposition temporaire

Billets valables même pendant les périodes où il y a une exposition temporaire.

Billets vendus par le secrétariat : sur place ou par courrier

- les collections permanentes sont gratuites pour les moins de 26 ans (ressortissants U.E).

#### *Centre Pompidou ó Centre national d'art et de culture Georges Pompidou*

<http://www.centrepompidou.fr>

*Ouvert tous les jours sauf le mardi*

laissez-passer annuel au tarif collectivités, valable 12 mois de date à date :

|                            |
|----------------------------|
| <b>37 €</b> au lieu de 48€ |
|----------------------------|

« Laissez-passer souscription » à demander au secrétariat de l'ASCMJ ou à éditer sur le site de l'ASCMJ, <http://www.ascmj.com>, rubrique « Musées », ou sur celui du musée après avoir coché « Laissez-passer Comités d'entreprise et partenaire du centre ».

Permet de bénéficier :

- d'une entrée permanente et gratuite au Musée national d'art moderne et à toutes les expositions du musée et du Centre, au cinéma, aux conférences, revues parlées, forums de société, débats, colloques, présentation gratuite des expositions par les conférenciers et les commissaires,
- d'informations en priorité sur les expositions et la programmation,
- d'éviter les files d'attente grâce à un accès réservé,
- tarifs réduits et ou d'invitations dans certains musées et lieux d'exposition, pour des spectacles, des concerts, visites commentées, abonnements aux cahiers du Musée, librairie et boutique (- 5 %) du Centre, dans des musées et institutions culturelles partenaires.

Pour information :

- achats sur place, les tarifs individuels pour une visite sont :

|                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| Plein tarif : 10 à 12 € | Tarif réduit : 8 à 9 € |
|-------------------------|------------------------|

- les collections permanentes sont gratuites pour les moins de 26 ans (ressortissants U.E).

Louvre <http://www.louvre.fr>

*Ouvert tous les jours sauf le mardi*

carte des Amis du Louvre au tarif collectivités, valable 12 mois de date à date.

Carte adhérent :

|                 |                      |                     |                      |
|-----------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| adhésion isolée | 50 € au lieu de 60 € | adhésion double (1) | 75 € au lieu de 90 € |
|-----------------|----------------------|---------------------|----------------------|

- visites gratuites des collections permanentes et des expositions temporaires avec accès prioritaire au Louvre par le passage Richelieu, sans attente, accès gratuit au musée Eugène-Delacroix
- envoi trimestriel au domicile d'un bulletin et du programme, réductions sur les tarifs des lectures, concerts, films, conférences à l'auditorium du Louvre, accompagnement possible d'un invité le lundi aux nocturnes du mercredi et du vendredi après 18 heures, remise de 5 % à la librairie du Louvre sur les publications de la Réunion des musées nationaux, réduction de 10 % dans les cafés et restaurants du musée du Louvre, nombreuses réductions à l'entrée des collections permanentes ou expositions temporaires d'autres musées municipaux ou privés, tarif préférentiel sur l'abonnement facultatif à Grande Galerie, le Journal du Louvre, à la Revue des musées de France. Revue du Louvre, tarif réduit au Studio-Théâtre de la Comédie-Française (galerie du Carrousel), réductions à la boutique des Arts décoratifs, le « 107 RIVOLI » et dans certaines boutiques de la galerie du Carrousel, réduction de 5% dans les librairies Galignani, Delamain.

Carte sociétaire :

|                   |                       |                       |                        |
|-------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| sociétaire isolée | 80 € au lieu de 100 € | sociétaire double (1) | 120 € au lieu de 150 € |
|-------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|

Avantages particuliers réservés à la catégorie des sociétaires :

au Louvre, invitations aux vernissages des expositions du hall Napoléon et à certaines manifestations de l'Auditorium, au Grand Palais, entrée gratuite et sans attente aux expositions organisées par la R.M.N. en relation avec les collections du Louvre.

Les adhérents à l'ASCMJ doivent remplir une demande d'adhésion à la Société des Amis du Louvre (modèle sur le site internet <http://www.ascmj.com>, rubrique « Musées » ou disponible au secrétariat de l'association) et remettre un chèque à l'ordre de l'ASCMJ et non des Amis du Louvre.

C'est un chèque de l'ASCMJ qui sera envoyée à la Société des Amis du Louvre qui enverra les cartes aux domiciles des adhérents de l'ASCMJ.

Adhésion double (1) : membre de la famille habitant au même domicile. En cas d'adhésion double, les 2 cartes sont envoyées simultanément dans un même pli à l'attention du premier adhérent.

Pour information :

- achats sur place, les tarifs individuels pour une visite sont :

|             |                       |              |     |
|-------------|-----------------------|--------------|-----|
| Plein tarif | 9 €, 11 €, 12 €, 14 € | Tarif réduit | 6 € |
|-------------|-----------------------|--------------|-----|

- l'entrée au musée du Louvre est gratuite pour les moins de 18 ans,
- les collections permanentes sont gratuites pour les moins de 26 ans (ressortissants U.E).

Musée d'Orsay <http://www.musee-orsay.fr>

*Ouvert tous les jours sauf le lundi*

L'« Adhésion collectivité ó laissez-passer collectivité » est à demander au secrétariat de l'ASCMJ ou à éditer (modèle sur le site internet <http://www.ascmj.com>, rubrique « Musées »).

La carte blanche, annuelle au tarif collectivités, valable 12 mois de date à date, est délivrée à la caisse du musée sur présentation de ce document « Adhésion collectivité ó laissez-passer collectivité » avec le cachet de l'ASCMJ.

|        |                      |                      |      |
|--------|----------------------|----------------------|------|
| adulte | 35 € au lieu de 44 € | jeune de 18 à 30 ans | 15 € |
|--------|----------------------|----------------------|------|

Les avantages de la Carte blanche :

- accès illimité, gratuit et sans attente dès 9 heures, aux collections permanentes et aux expositions temporaires (sauf expositions hors les murs),
- journées d'accès gratuit aux expositions du musée d'Orsay organisées aux Galeries Nationales du Grand Palais,
- accès libre aux conférences, colloques et cours d'histoire de l'art,
- tarif réduit sur la programmation de l'auditorium (concerts, cinéma, spectacles)
- envoi à domicile des publications d'information (abonnement gratuit à 4 publications) : Lettre aux adhérents, Nouvelles, Saison et Auditorium.

Pour information :

- pour les moins de 5 ans,
- achats sur place, les tarifs individuels pour une visite sont :

|             |     |              |        |
|-------------|-----|--------------|--------|
| Plein tarif | 8 € | Tarif réduit | 5,50 € |
|-------------|-----|--------------|--------|

- les collections permanentes sont gratuites :
  - pour les moins de 26 ans (ressortissants U.E),
  - le premier dimanche de chaque mois.

#### **Modalités d'inscription et/ou de demande de cartes :**

- courrier postal :  
Ministère de la Justice - ASCMJ - 13, place Vendôme - 75042 Paris Cédex 01,  
avec une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle.
- courrier interne :  
ASCMJ - secrétariat, Site Michelet
- site Michelet :
- site Michelet :  
Secrétariat de l'ASCMJ, bureau C-022, bâtiment Cévennes, rez-de-chaussée bas,  
14, rue des Cévennes, 75015.

## Bibliothèque

### *Prestation réservée aux membres de l'ASCMJ*

L'adhésion à l'ASCMJ permet de bénéficier du prêt de livres de la bibliothèque de l'ASCMJ installée dans son secrétariat, salle C-022, bâtiment Cévennes, rez-de-chaussée bas, 14, rue des Cévennes, 75015 Paris.

Sur demande des adhérents, les ouvrages sont envoyés par le courrier interne dans d'autres sites.

Plus de 3 500 de livres. Des listes, par ordre alphabétique des auteurs, par titre et par types d'ouvrage (biographies, histoire, littérature classique, romans contemporains, romans policiers, guides de voyage ...) sont disponibles au secrétariat et sur le site internet sur lequel une recherche par nom d'auteur ou titre de livres est possible.

Modalité des prêts : 2 livres maximum pour une durée limitée à 3 ou 4 semaines.

## Expositions, foires et salons

### *Prestations non réservées aux membres de l'ASCMJ*

Les sociétés imposent pour l'acquisition de billets au tarif collectivités une quantité minimum et des délais de plusieurs semaines ou mois avant l'événement.

Des billets seront être vendus pour le Salon de l'Agriculture et la Foire de Paris.

Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement par messages électroniques et sur le site internet de l'ASCMJ : <http://www.ascmj.com>

## Location du caméscope

### *Prestation réservée aux membres de l'ASCMJ*

numérique (digital) Panasonic NV DS 11 EG

|         | 24 heures | week-end    | semaine       | week-end + 1 semaine   | 2 semaines             | 4 semaines             |
|---------|-----------|-------------|---------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| tarif   | 13 €      | 18 €        | 49 €          | 62 €                   | 64 €                   | 98 €                   |
| retrait |           | vendredi    | lundi         | vendredi               |                        |                        |
| retour  | lendemain | lundi matin | lundi suivant | 2 <sup>ème</sup> lundi | 15 <sup>ème</sup> jour | 29 <sup>ème</sup> jour |

\* retrait et retour aux horaires convenus avec le secrétariat.

Le dépôt de garantie à 200 € (espèces ou chèque) est restitué au retour du caméscope après vérification de son bon état de fonctionnement. L'ASCMJ ne possédant qu'un caméscope, il convient que les adhérents respectent scrupuleusement les délais pour permettre aux autres adhérents de le louer.

## Parcs de loisirs

### *Prestation réservée aux membres de l'ASCMJ*

## **SpeedPark**

L'ASCMJ vous propose désormais des tickets à tarif réduit pour l'espace multi-activités **SpeedPark** situé à Conflans Sainte Honorine 78.

Horaires d'ouverture variables selon les jours

| Lundi et mardi | Mercredi    | Jeudi      | Vendredi   | Samedi     | Dimanche    |
|----------------|-------------|------------|------------|------------|-------------|
| 18 h à 24 h    | 14 h à 24 h | 17 h à 1 h | 17 h à 2 h | 14 h à 3 h | 14 h à 23 h |

Pendant les vacances scolaires et les jours fériés ouverture à 15 heures tous les jours (sauf samedi et dimanche 14 heures).

Plus d'informations sur le site <http://www.kartingbowling.com>

| Ticket unique pour toutes les activités<br>valable un an | Tarif<br>public | Remise   |       | Tarif<br>ASCMJ |
|--|-----------------|----------|-------|----------------|
|  |                 | En euros | En %  |                |
| 1 session karting de 10 min                              | 15 euros        | 9        | 60,0% | 6 euros        |
| 1 session laser quest de 15min                           | 8 euros         | 2        | 25,0% | 6 euros        |
| 1 partie de bowling                                      | 8,5 euros       | 2,5      | 29,4% | 6 euros        |
| 1 partie de mini-golf (2 parcours de 6 trous chacun)     | 9 euros         | 3        | 33,3% | 6 euros        |

L'ASCMJ vend des lots de 6 tickets (36 euros) car, compte tenu de la diversité des activités proposées et de la durée de chacune d'elles, il convient de prévoir l'utilisation de plusieurs tickets par personne.

Pour plus d'informations, voir le document joint et le site [www.speedpark.fr](http://www.speedpark.fr)

Un chèque à l'ordre de l'ASCMJ :

- par courrier postal : Ministère de la Justice - ASCMJ - 13, place Vendôme - 75042 Paris Cédex 01, avec une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle,
- par courrier interne : ASCMJ avec une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle,
- au secrétariat : bureau C-022, rez-de-chaussée bas bâtiment Cévennes, 14 rue des Cévennes, 75015.

17/03/09

### *Prestation réservée aux personnels du ministère de la justice des services situés dans le ressort de la cour d'appel de Paris*

L'Association Régionale Socio-Culturelle (ARSC) de la cour d'appel de Paris propose des billets non datés aux seuls personnels du Ministère de la Justice (administration centrale et services déconcentrés de toutes les directions) des seuls services situés dans le ressort de la cour d'appel de Paris.

Bulletin d'inscription sur le site Internet de l'ASCMJ : [www.ascmj.com](http://www.ascmj.com)

\* Vente par correspondance, joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse personnelle.

\* Vente à la cour d'appel de Paris, ARSC, escalier H, rez-de-chaussée, 34 quai des Orfèvres 6 75 001 Paris.

Fournir la photocopie de la carte de membre de l'ASCMJ ou une preuve d'adhésion à l'ARSC ou à une autre association du ressort de la cour d'appel de Paris pour bénéficier du tarif adhérent.

Indiquer vos coordonnées professionnelles.

Paiement par chèques à l'ordre de l'AR.S.C. ou chèques vacances.

### **CinéAqua - Aquarium - Palais de Chaillot**

2 avenue des Nation Unies / 5 avenue Albert Mun - Paris 16 ème - Métro Trocadéro.

Plus d'informations sur le site [www.ascmj.com](http://www.ascmj.com) et [www.cineaqua.com](http://www.cineaqua.com)

Ouvert tous les jours, sauf certains jours fériés, de 10 à 20 heures.

|                       | adhérent à l'ARSC ou à l'ASCMJ<br>ou à une autre association justice | non adhérent | prix public<br>pour info |
|-----------------------|--|--------------|--------------------------|
| de 3 à 12 ans inclus  | <b>8 €</b>   | 9,60 €       | 12,50 €                  |
| de 13 à 17 ans inclus | <b>8 €</b>   | 12,10 €      | 15,50 €                  |
| adultes               | <b>12 €</b>  | 15,50 €      | 19,50 €                  |

### **France Miniature**

Elancourt - Saint Quentin en Yvelines - N 10 - Direction Rambouillet

Plus d'informations sur le site [www.ascmj.com](http://www.ascmj.com)

130 répliques au 1/30 ème d'abbayes, cathédrales, châteaux, villages

Fermé de novembre 2009 au printemps 2010 (tous les jours de 10 à 18 heures).

|                      | adhérent à l'ARSC ou à l'ASCMJ ou<br>à une autre association justice ou non | prix public<br>pour info |
|----------------------|---|--------------------------|
| de 4 à 14 ans inclus | <b>5 €</b>  | 25 €                     |
| 15 ans et plus       | <b>10 €</b>   | 35 €                     |

### **La mer de sable**

60 - Ermenonville

Fermé de fin septembre au printemps 2010 (tous les jours sauf mardi, de 10 à 18 heures).

Plus d'informations sur le site [www.ascmj.com](http://www.ascmj.com) et [www.merdesable.fr](http://www.merdesable.fr)

| Billet d'un jour     | adhérent à l'ARSC ou à l'ASCMJ<br>ou à une autre association justice | non adhérent | prix public<br>pour info |
|----------------------|--|--------------|--------------------------|
| de 3 à 11 ans inclus | <b>8 €</b>   | 13 €         | 15,50 €                  |
| plus de 12 ans       | <b>12 €</b>  | 15,50 €      | 19 €                     |

### **Parc Astérix**

Plailly - 60

Fermé de début novembre 2009 au printemps 2010 (tous les jours de 10 à 18 heures).

Plus d'informations sur le site [www.ascmj.com](http://www.ascmj.com) et [www.parcasterix.fr](http://www.parcasterix.fr)

|                       | adhérent à l'ARSC ou à l'ASCMJ<br>ou à une autre association justice | non adhérent | prix public<br>pour info |
|-----------------------|--|--------------|--------------------------|
| de 3 à 11 ans révolus | <b>12 €</b>  | 20 €         | 27 €                     |
| plus de 12 ans        | <b>20 €</b>  | 28,50 €      | 37 €                     |

*Prestation proposée à l'ensemble des personnels du ministère de la justice  
de toutes les régions, de la Légion d'Honneur et des divers organismes associés*

Vous pouvez commander :

Achat par courrier en imprimant le bon de commande « Mes loisirs moins chers » sur le site internet de l'ASCMJ, <http://www.ascmj.com>

Achat en ligne sur le site <http://www.mesloisirsmoinschers.com/>

Cliquez sur le bouton Infos de chaque bon d'achat ou chèque cinéma et accédez à toutes les informations relatives au mode d'utilisation des bons et à la localisation des cinémas, clubs, parcs, restaurants ...

**Cliquez sur le bouton Commander**, laissez vous guider. Votre code d'accès est : MLMC-ASCMJ.

Les boutons en bas de page répondront à toutes vos questions, mais vous pouvez appeler la SOGEC Gestion au 01 69 79 10 21 si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Les billets vous seront envoyés à l'adresse indiquée, en 48 heures, par courrier simple ou recommandé assuré selon votre choix.

### Zoo de Beauval

| Zoo de Beauval |                        | prix public | remise | prix SOGEC     | Validité |
|----------------|------------------------|-------------|--------|----------------|----------|
|                | jusqu'à 10 ans révolus | 13 €        | 19 %   | <b>10,50 €</b> | 12 mois  |
|                | plus de 11 ans         | 18 €        | 11 %   | <b>16 €</b>    | 12 mois  |

### Parc Astérix [www.parcasterix.fr](http://www.parcasterix.fr)

Plailly 60

Ouvert jusqu'en novembre

| Plailly 60 |                       | prix public | remise | prix SOGEC  | Validité |
|------------|-----------------------|-------------|--------|-------------|----------|
|            | De 3 à 11 ans révolus | 27 €        | 11,1 % | <b>24 €</b> | 12 mois  |
|            | plus de 12 ans        | 37 €        | 10,8 % | <b>33 €</b> | 12 mois  |

### Disneyland Resort Paris [www.disneylandparis.com](http://www.disneylandparis.com)

77 - Marne-la-Vallée

Billet d'un jour aux 2 parcs : Disneyland et Walt Disney Studios

|                       | prix public | remise | prix SOGEC  | Validité |
|-----------------------|-------------|--------|-------------|----------|
| De 3 à 11 ans révolus | 41 €        | 14,6 % | <b>35 €</b> | 12 mois  |
| plus de 12 ans        | 49 €        | 12,2 % | <b>43 €</b> | 12 mois  |

## **Football**

### *Activité réservée aux membres de l'ASCMJ*

Personne à contacter pour des informations : Thomas Saint-Aubin, représentant de la section,  
téléphone : 01.44.77.69.55                      mël : [Thomas.Saint-Aubin@justice.gouv.fr](mailto:Thomas.Saint-Aubin@justice.gouv.fr)

Entraînement ou matchs :  
jeudi de 21 h à 22 h30, à l'exception des vacances scolaires de Noël, des mois de juillet et août, au stade Charles Rigoulot, avenue de la porte Brancion, 75015 Paris.  
métro : porte de Vanves, sortie périphérique : porte Brancion.  
Le terrain et les équipements sont loués à la ville de Paris.

Les ballons et la tenue (short, maillot, chaussettes) sont fournis par l'ASCMJ.

Les adhérents doivent fournir un certificat médical de moins de 12 mois.

|               |   |                                  |
|---------------|---|----------------------------------|
| Cotisation du | 1er septembre 2008 au 30 juin 2009 : 55 € | 2 janvier au 30 juin 2009 : 35 € |
|---------------|---|----------------------------------|

Vous pouvez consulter le blog de l'équipe : <http://ascmjfoot.blog4ever.com/blog/index-134917.html>

## **Gymnastique, Karaté / self défense / kobudo, yoga**

Article 9 du règlement intérieur prévoit que l'adhérent s'engage à :

- présenter sa carte d'adhésion à toute demande d'un membre du conseil d'administration, en cas de non présentation, sa participation à l'activité pourra lui être refusée,
- respecter les locaux dans lesquels ont lieu les activités, les consignes de sécurité et de rangement sous peine d'exclusion selon les modalités prévues dans les statuts.
- ne participer qu'à la séance ou aux séances faisant l'objet d'une inscription car la nature de l'activité et la dimension des locaux limitent le nombre des participants par séance, l'ASCMJ peut toutefois accepter des changements de cours, provisoires ou définitifs, qui ne seraient pas susceptibles d'entraîner une gêne pour les participants du ou des cours demandés.

Les adhérents doivent fournir un certificat médical de moins de 12 mois.

## **Gymnastique à Versailles**

### *Activité réservée aux membres de l'ASCMJ*

Responsable et représentante de la section gymnastique à Versailles, centralisant les inscriptions et les règlements : Madame Marie-Annick Bourgain, tribunal de grande instance de Versailles.  
Téléphone : 01.39.07.36.60, Télécopie : 01.39.07.35.53                      mel : [marie-annick.bourgain@justice.fr](mailto:marie-annick.bourgain@justice.fr)  
Deux cours d'une heure, de 12 h 15 à 13 h 15, le lundi et le vendredi.  
Pas de cours pendant les vacances de Noël (2 semaines) et Pâques (1 semaine) et en juillet et août.

Les cours ont lieu dans une salle du gymnase des pompiers, sous-sol, 4, avenue de Paris, mise à disposition, à titre gratuit par convention, par la municipalité de Versailles.

Animatrice salariée : Madame Dominique Touaty.

Les adhérents doivent fournir un certificat médical de moins de 12 mois.

Les tarifs incluent l'assurance de la fédération « E.P.M.M. Sports pour Tous »

| Cotisation du    | 1er septembre 2009 au 30 juin 10 | 2 janvier au 30 juin 10 | 2 avril au 30 juin 10 |
|------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1 cours          | 110 ¢                            | 80 ¢                    | 55 ¢                  |
| Pour information | prix d'un cours : 2,1 ¢          |                         |                       |
| 2 cours          | 140 ¢                            | 100 ¢                   | 65 ¢                  |
| Pour information | prix d'un cours : 1,4 ¢          |                         |                       |

### *Gymnastique et stretching à Paris*

#### ***Activité réservée aux membres de l'ASCMJ***

Salle de sport du 2<sup>ème</sup> sous-sol du site Michelet C-209.

Pas de cours entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'an (1 semaine) et en août.

|          |                             |                                 |
|----------|-----------------------------|---------------------------------|
| Lundi    | gymnastique : 12 h à 13 h   | gymnastique : 13 h à 14 h       |
|          | Laure Pradelles             | Christophe Bouis                |
| Mardi    | gymnastique : 12h15 à 13h15 | stretching : 13h15 à 14 h       |
|          | Christophe Bouis            | Christophe Bouis                |
| Mercredi | gymnastique : 12 h à 13 h   | gymnastique : 17 h 30 à 18 h 30 |
|          | Laure Pradelles             | Laure Pradelles                 |
| Vendredi | gymnastique : 12h15 à 13h15 |                                 |
|          | Chantal Zarour              |                                 |

Le montant des cotisations est dégressif en fonction du nombre de cours de gymnastique et/ou stretching choisis afin de permettre aux adhérents de s'inscrire à plusieurs cours et d'y participer en fonction de leurs disponibilités.

| Cotisation du                         | 1 cours | 2 cours | 3 cours | 4 à 6 cours     |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|-----------------|
| 1er septembre 2009 au 31 juillet 2010 | 110 ¢   | 166 ¢   | 200 ¢   | 220 ¢           |
| Pour information, prix d'un cours     | 2,4 ¢   | 1,8 ¢   | 1,5 ¢   | 1,2, 1,0, 0,8 ¢ |
| 2 janvier au 31 juillet 2010          | 75 ¢    | 110 ¢   | 130 ¢   | 140 ¢           |
| Pour information, prix d'un cours     | 2,6 ¢   | 1,9 ¢   | 1,5 ¢   | 1,2, 1,0, 0,8 ¢ |

## **Karaté / self défense / kobudo à Paris**

### *Activité réservée aux membres de l'ASCMJ*

Animateur salarié : Monsieur Camille Tordjman

Personne à contacter pour des informations : Marie-Christine Thomas, représentante de la section.  
téléphone : 01.44.77.64.76      mël : Marie-Christine.Thomas@justice.gouv.fr

2 cours, pour débutants et pratiquants confirmés, de 2 heures, le mardi et le jeudi de 18 h à 20 h.  
Pas de cours entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'année (1 semaine), en juillet et en août.

Grâce à une convention de partenariat avec l'association Aglaé (Association gérant localement les Activités et Evènements Socio-culturels) les cours sont organisés dans les locaux de la Direction Générale de l'Aviation Civile, 50 rue Henry-Farman - 75015 Paris.

|                                    | 1er septembre 2009 au 30 juin 2010 |         | 2 janvier au 30 juin 2010 |         |
|------------------------------------|------------------------------------|---------|---------------------------|---------|
| 1 cours = 2 heures                 | 1 cours                            | 2 cours | 1 cours                   | 2 cours |
| Cotisation                         | 176 ¢                              | 210 ¢   | 120 ¢                     | 140 ¢   |
| Pour information, prix d'un cours  | 3,8 ¢                              | 4,1 ¢   | 4,1 ¢                     | 2,4 ¢   |
| Pour information, prix d'une heure | 1,9 ¢                              | 2,0 ¢   | 2,05 ¢                    | 1,2 ¢   |

## **Yoga à Paris**

### *Activité réservée aux membres de l'ASCMJ*

Animatrice salariée : Madame Françoise Tworek

1 cours d'une heure 15, le jeudi de 12 à 13 h 15.  
Salle de sport du 2<sup>ème</sup> sous-sol du site Michelet C-209.  
Pas de cours entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'année (1 semaine) et en août.

|                                   |  |                                      |
|-----------------------------------|--|--------------------------------------|
| Cotisation du                     | 11 septembre 2009 au 31 juillet 2010 : 170 ¢ | 2 janvier au 31 juillet 2010 : 115 ¢ |
| Pour information, prix d'un cours | 3,8 ¢  | 4,1 ¢                                |

## **Randonnées pédestres**

### *Activité réservée aux membres de l'ASCMJ*

Un accord permet aux membres de l'ASCMJ de participer à des randonnées organisées par l'Association Sportive Culturelle d'Entraide du Ministère de l'Équipement - Administration Centrale (ASCEE-AC).

Une randonnée au début de chaque, le dimanche, de septembre à juin inclus.

La participation à une randonnée est possible à titre d'essai.

Les randonnées sont d'environ 18 kilomètres avec une pause toutes les heures et un pique-nique pour le déjeuner dont la durée varie en fonction du temps.

Les départs ont lieu dans une gare parisienne vers 9 heures et les retours au même endroit vers 17 ou 18 heures, en revanche, sauf exception, les gares de départ et d'arrivée des randonnées sont différentes..

Adhésion à l'ASCEE-AC : 12 € (tarif interne et non externe)

Cotisation à la section randonnée pédestre : 17 €,

Paiement global au secrétariat de l'ASCMJ qui transmettra : chèque de 29 € à l'ordre de l'ASCEE-AC.

Le programme détaillé et des conseils aux randonneurs sont disponibles au secrétariat et sur le site Internet de l'ASCMJ : <http://www.ascmj.com>.

## *Tir sportif, de loisir ou de compétition*

### *Activité réservée aux membres de l'ASCMJ*

Les membres de l'ASCMJ peuvent adhérer au Centre de Tir de Paris de la Police Nationale (CTPPN).

Les conditions d'adhésions sont :

- parrainage de l'ASCMJ (présentation de la carte d'adhérent à l'ASCMJ, saison 2009-2010),
- une attestation médicale,
- un bulletin n° 3 du Casier Judiciaire, de moins de 3 mois.

Le bulletin doit être demandé au [Casier Judiciaire National](#)

par courrier : 44079 Nantes cedex 01 ou par internet : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>

- une photographie.

Les membres de l'ASCMJ sont dispensés du droit d'entrée (250 euros) et bénéficient d'un tarif de cotisation annuelle préférentiel incluant la licence et l'assurance de la Fédération Française de Tir :

|  |   |   |
|--|---|---|
| Cotisation du 1er septembre 2009<br>au 30 juillet 2010 | personnel du Ministère de<br>la Justice (1) & (2) : 100 € | non membre du personnel du<br>Ministère de la Justice (2) : 150 € |
|--|---|---|

présentation de la carte : (1) d'identité professionnelle ou d'un document attestant de l'appartenance au ministère, (2) d'adhérent à l'ASCMJ.

Le montant de cette cotisation (chèque) devra être directement remis à l'accueil du club de tir.

Mêmes tarifs pour les personnes qui ont déjà un premier club et sont donc déjà titulaire d'une licence.

Le club est situé au Parking de l'Étoile-Foch - 3<sup>ème</sup> sous-sol, Avenue Foch, 75116 Paris.

Métro : Charles de Gaulle - Etoile. Téléphone : 01 45 01 81 53, télécopie : 01 45 01 21 20.

Secrétariat ouvert tous les jours de 14 à 20 h sauf le dimanche et les jours fériés, et au mois d'août.

Horaires d'ouverture de la salle :

| lundi       | mardi       | mercredi          | jeudi          | vendredi    | samedi      |
|-------------|-------------|-------------------|----------------|-------------|-------------|
| 13 h à 20 h | 13 h à 20 h | 14 h 30 à 17 h 30 | 14 h 30 à 20 h | 13 h à 20 h | 13 h à 20 h |

Des moniteurs bénévoles sont à la disposition des adhérents, de 17h30 à 19h30, les nouveaux pratiquants peuvent bénéficier de cours d'initiation à l'arme de poing.

Une visite du club et un essai sont possibles.

Le club comprend 12 pas de tir dotés de protections latérales à l'épreuve des balles. Chaque pas de tir est équipé d'un écran vidéo pour pouvoir visualiser les résultats. Une ventilation spéciale renouvelle l'air en permanence et évacue la fumée et les odeurs de poudre.

Les armes de poing (22 long rifle, 9 mm, 38 spécial et 45 ACP) et les cibles sont mises à disposition par le club.

Aux pas de tir, les moniteurs veillent au respect des règles de sécurité.

Les membres du club peuvent venir tirer au tant de fois qu'ils le veulent, seules les cibles et les cartouches, qui doivent être achetées sur place, sont payantes.

Les cibles (tarif au 28 mai 2009 susceptible d'être légèrement augmenté pour la saison 2009-2010) :  
cibles C : 0,60 euro, cible silhouette : 0,80 euro.

Les cartouches (tarif au 28 mai 2009) pour la saison 2009-2010 ? :

| Boîtes de cartouches de | 22 long rifle | 9 mm | 38 spécial | 45 ACP |
|-------------------------|---------------|------|------------|--------|
| 25                      |               | 10 b | 10 b       | 13 b   |
| 50                      | 8 b           | 20 b | 20 b       | 26 b   |

Les cartouches doivent être tirées sur place.

## Clubs sportifs

### *Prestation réservée aux membres de l'ASCMJ*

Les prix indiqués peuvent changer si les sociétés modifient leurs tarifs.

Ces contremarques sont valables pour les 12 mois suivant la date d'achat à l'ASCMJ et permettent d'obtenir dans les salles, en présentant une contremarque avec le tampon de l'ASCMJ, la carte d'adhérent à l'ASCMJ ou un justificatif d'appartenance au ministère de la justice, une carte du club valable pour une période d'un an à partir de sa délivrance.

Les conditions fixées par les sociétés pour bénéficier de tarifs réduits imposent l'acquisition préalable par l'association de lots de contremarques, revendues au prix coûtant, qui représente une importante immobilisation de crédits.

Les contremarques peuvent être obtenues en adressant ou en remettant au secrétariat de l'ASCMJ :

- le bulletin d'adhésion (site internet) : nom, prénom, date de naissance, service, fonction, numéros de téléphone et de télécopie du service, e-mail, adresse et numéro de téléphone personnels,
- une photographie, lors de la première adhésion ou l'ancienne carte,
- un paiement par remise de 1 ou 2 chèques du montant de la cotisation annuelle d'adhésion à l'association (10 ou 25 euros) et de la contremarque souhaitée.

La contremarque et la carte d'adhérent à l'ASCMJ peuvent être envoyées au domicile de l'adhérent (fournir une enveloppe timbrée).

## Les Cercles de la Forme

*Pour plus d'informations sur les clubs et leurs activités [www.cerclesdelaforme.com](http://www.cerclesdelaforme.com)*

7 cercles à Paris :

Cercle Saint Lazare, 94 rue Saint Lazare, 75009, Cercle République, 9-11 rue de Malte, 75011 ; Cercle Bastille, 80 rue Traversière, 75012 ; Cercle Lecourbe, 78 rue Lecourbe, 75015 ; Cercle Maillot, 20, rue Guersant, 75017 ; Cercle Ornano, 127-129 rue du Mont Cenis, 75018 ; Cercle Bolivar, 108 avenue Simon Bolivar, 75020.

Ouverts 7 jours sur 7, horaires d'ouverture :

entre 7 h 30 ou 9 h suivant les jours et les clubs, fermeture à 22 h 30.

Consulter le site [www.cerclesdelaforme.com](http://www.cerclesdelaforme.com) pour les cours et les horaires.

Plus de 30 activités encadrées et suivies par des professionnels du sport pour adultes, adolescents, enfants (arts martiaux) et mini-clubs (4-6 ans), 30 activités, plus de 600 cours par semaine.

La carte donne accès à la musculation, au cardio-training, au sauna et au hammam (suivant les Clubs), ainsi qu'aux arts martiaux (Karaté, Judo, Kung fu, Tae kwon Do, Viet Vo Dao, Boxe Française, Full Contact, Grappling, Krav-Maga etcí etc) et à l'ensemble des activités Fitness (parcours féminin, cours LES MILLS) et danses (modernø jazz, orientale, africaine, hip hop, salsa, danse classique, raggái .etc).

**Abonnement pour 12 mois**

Abonnement pour 12 mois, pour les agents du Ministère de la Justice ou ainsi qu'un ou deux proches ou amis. Sous réserve d'être membres de l'ASCMJ (tarif interne : 10 euros, tarif externe : 25 euros).

#### Tarifs adultes

| Tarif du 20 juillet 2009     | Prix public | Remise            | Prix ASCMJ   |
|------------------------------|-------------|-------------------|--------------|
| Formule Vitalité club        | 675 €       | 255 € soit 37,8 % | <b>420 €</b> |
| Formule Vitalité Optimum (1) | 756 €       | 256 € soit 33,9 % | <b>500 €</b> |

- (1) serviette ou report jusqu'à 3 mois (déplacements professionnels, congés de plus de 15 jours, maladies) et 5 mois pour grossesses ou hospitalisations.

#### Tarifs adolescents et enfants

| Tarif du 20 juillet 2009  | Prix public | Remise           | Prix ASCMJ   | Nombre de cours par semaine |
|---------------------------|-------------|------------------|--------------|-----------------------------|
| adolescents : 13 à 16 ans | 310 €       | 80 € soit 25,8 % | <b>230 €</b> | <b>2</b>                    |
| juniors : 6 à 13 ans      | 280 €       | 80 € soit 28,6 % | <b>200 €</b> | <b>2</b>                    |
| minis : 3 à 6 ans         | 230 €       | 80 € soit 34,8 % | <b>150 €</b> | <b>1</b>                    |

Ces contremarques sont valables pour les 12 mois suivant la date d'achat à l'ASCMJ et permettent d'obtenir dans les cercles, en présentant une contremarque avec le tampon de l'ASCMJ, la carte d'adhérent à l'ASCMJ ou un justificatif d'appartenance au ministère de la justice, une carte du club valable pour une période d'un an à partir de sa délivrance.

#### **Semaine « portes ouvertes »**

Il est possible de bénéficier d'une semaine « portes ouvertes », offre proposée du 15 juillet 2009 au 30 juin 2010, non réservée aux adhérents de l'ASCMJ, sur présentation de l'invitation, qui se trouve sur le site : <http://www.ascmj.com> [www.ascmj.com](http://www.ascmj.com) rubrique « clubs sportifs ».

Elle permet un accès illimité dans tous les cercles et de découvrir les différentes activités proposées.

### *Club Med Gym ó Waou*

Pour plus d'informations sur les clubs et leurs activités [www.clubmedgym.com](http://www.clubmedgym.com)

**Clubs Med Gym** : 17 clubs dont 13 à Paris et 4 dans les Hauts de Seine :

Paris : Palais Royal, 147 rue Saint Honoré 75001 ; Champs Elysées, 26 rue de Berri 75008 ; Lafayette, 10 rue de la Victoire 75009 ; République, 10 place de la République 75011 ; Nation, 16 rue des Colonnes du Trône 75012 ; Italie, Centre Commercial Italie 75013, Denfert-Rochereau, 28 avenue du Général Leclerc 75014 ; Grenelle, 8 rue Frémicourt 75015 ; Vaugirard, 208 rue de Vaugirard 75015 ; Maillot, 17 rue du Débarcadère 75017 ; Monceau, 24 rue de Chazelles 75017 ; Paris 20, 63-65 rue de Bagnole 75020.

Hauts de Seine, 92 : Défense Coupole, 56 passage de la Coupole, La Défense 6 ; Défense Esplanade, 7-9 esplanade Charles de Gaulle, Puteaux ; Levallois, 18 avenue de l'Europe et Saint Cloud, 34 ter, avenue Bernard Palissy.

Ouverts 7 jours sur 7, horaires d'ouverture : de 7 h 30 à 22 h.

**Waou** : 5 clubs à Paris :

Porte d'Auteuil, Grands Boulevards, Bercy, Porte de Sèvres, Maillot.

Services privilégiés, confort personnalisé et accès hors forfait au coaching, pilates et spa.  
Accès à tous les clubs de Club Med Gym.

Accès à volonté à toutes les activités, les piscines et zones de détente.

Ouverts 7 jours sur 7, horaires d'ouverture variables selon les jours, 6 clubs ouverts jusqu'à 23 h.

|                       | Prix public en juillet 2009 | Remise            | Prix ASCMJ     |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------|----------------|
| Club Med Gym base     | 805 €                       | 110 € soit 13,7 % | <b>695 €</b>   |
| Club Med Gym Club (1) | 860 €                       | 128 € soit 14,9 % | <b>732 €</b>   |
| Waou                  | 1 215 €                     | 105 € soit 8,6 %  | <b>1 110 €</b> |

(1) inclus : drap de bain et assurance multirisques (mutation, maternité, perte d'emploi, accident, . . .)

***Forest Hill***

Pour plus d'informations sur les clubs et leurs activités [www.forest-hill.com](http://www.forest-hill.com)

Paris : Aquaboulevard, (club sportif et parc aquatique)

Yvelines 78 : Versailles,

Hauts de Seine 92 : Issy les Moulineaux, Meudon la Forêt, Meudon Val Fleury, Nanterre (CityForm, Les Amandiers, La Défense, Les Bouvets),

Seine Saint Denis 93 : Aubervilliers,

Val de Marne 94 : Ivry sur Seine et Villejuif.

Ouverts 7 jours sur 7, horaires d'ouverture variables selon les sites: de 7 à 23 h.

Plus de 1 000 postes de musculation, de 300 vélos, de 700 cours de fitness

73 courts de tennis, 40 courts de squash, 8 courts de badminton, 4 courts de raquetball

5 piscines et Aquaboulevard, le plus grand parc aquatique urbain d'Europe (près de 100 cours de gym aquatique par semaine)

Option parking possible à Aquaboulevard Paris et à Nanterre (CityForm et La Défense).

|                              | Prix public en juillet 2009 | Remise            | Prix ASCMJ   |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------|--------------|
| Pacha Forme 1ère année       | 900 €                       | 300 € soit 33,3 % | <b>600 €</b> |
| Pacha Forme Reconduction (1) | 660 €                       | 160 € soit 24,2 % | <b>500 €</b> |

(1) pour les personnes déjà inscrites l'année précédente avec une contremarque société / association.

Enfant de - de 16 ans : carte junior vendue dans les clubs (264 € au lieu de 312 €), réservée aux enfants de membre, la date d'échéance de cette carte est identique à celle du parent.

Chaque adhérent peut s'inscrire au club de son choix en présentant une contre-marque avec le tampon de l'ASCMJ et un certificat médical d'aptitude.

Avec la carte Pacha Friends, 15 euros par mois pendant la durée de la carte Pacha Forme possibilité d'être accompagné(e) d'un(e) invité(e) par jour.

## Vit@Halles

*Pour plus d'informations sur les clubs et leurs activités* [www.vithalles.fr](http://www.vithalles.fr)

10 clubs en Ile de France, province et Maroc

- 6 clubs à Paris :

Batignolles - 32 boulevard des Batignolles, 75017 ; Beaubourg - 48 rue Rambuteau, 75003 ; Nation - 164 boulevard Diderot, 75012 ; Raspail - 226 boulevard Raspail, 75014 ; SPA Dauphine - 3 boulevard Lannes, 75016 ; Palais des Sports - 31-33 rue du Hameau, 75015.

2 piscines à Dauphine et Nation : plus de 60 cours de gym aquatique par semaine, cours Waterform et l'Aquadynamic ,

- Vit@Halles 77 - 1 mail des Briards, 77100 Mareuil des Briards

- Vit@Halles Roissy - 87 rue de l'Étang, ZI Paris Nord 2 - 93290 Tremblay en France.

- Vit@Halles Montpellier - 195 avenue Jacques Cartier.

- Casablanca : angle de l'avenue de Tantan et la rue Abou Al Waqt ó Quartier Bourgogne

Plus de 45 activités

Cours de : barre au sol, bodyattack, bodybalance, bodycombat, bodyjam, bodypump, bodystep, RPM, QI Gong, yoga, taekwondo, capoeira, danse orientale, reggaeton, salsa, techtonik \*í Studios de Pilâtes\* et Power Plate\*. Plateaux de musculation et de cardio training. Suivi diététique avec la clinique du poids. Saunas, hammams.

Jours et horaires d'ouverture de :

8 à 22 h 30 du lundi au vendredi (Nation : 7 h, Mareuil les Meaux : 9 h, Roissy : 10 h-21 h, Spa : 22 h,

9 à 19 h le samedi, sauf Roissy : 10 h - 16 h,

10 à 19 h dimanche et jours fériés sauf Montpellier : 9 h, Roissy fermé le dimanche.

| Carte Club                    | Prix public en juillet 2009 | Remise            | Prix ASCMJ   |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|--------------|
| (accès à SPA Dauphine exclus) | 849 ¤                       | 369 ¤ soit 43,5 % | <b>480 ¤</b> |

Contactez le secrétariat de l'ASCMJ pour bénéficier

- d'une invitation dans l'un des clubs,

- d'un pass privilège d'une semaine gratuite de découverte à certaines périodes de l'année.

*Prestation proposée à l'ensemble des personnels du ministère de la justice,  
de la Légion d'Honneur et des divers organismes associés,  
membres ou non de l'ASCMJ*

### Energie Forme

Pour plus d'informations sur les clubs et leurs activités [www.energieforme.net](http://www.energieforme.net)

|                    | Prix public en juillet 2009 | Remise          | Prix MLMC    |
|--------------------|-----------------------------|-----------------|--------------|
| Carte pour 12 mois | 780 ¤                       | 280 ¤ soit 36 % | <b>500 ¤</b> |

8 clubs dans la région parisienne : Domont, Enghien les Bains, Franconville, Pantin, Pontoise, Rosny sous Bois, Saint Nom la Bretèche, Vernouillet.

Arts martiaux, cardio training, danses, espace aquatique, fitness, musculation.

Vous pouvez commander :

- par courrier en imprimant le bon de commande «Mes loisirs moins chers» que vous trouverez sur le site internet de l'ASCMJ, <http://www.ascmj.com>

- en ligne sur le site <http://www.mesloisirsmoinschers.com/>

Cliquez sur le bouton Infos d'Energie Forme et accédez à toutes les informations relatives aux clubs et aux activités.

Cliquez sur le bouton Commander, laissez vous guider. Votre code d'accès est : MLMC-ASCMJ.

Les boutons en bas de page répondront à toutes vos questions, mais vous pouvez appeler la SOGEC Gestion au 01 69 79 10 21 si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Les billets vous seront envoyés à l'adresse indiquée, en 48 heures, par courrier simple ou recommandé assuré selon votre choix.

## Stages de conduite automobile

### *Prestation non réservée aux membres de l'ASCMJ*

Deux sociétés proposent une réduction de 10 % pour divers stages de conduite sur présentation d'un document attestant de l'appartenance au ministère de la justice (carte d'identité professionnelle notamment) ou de la carte de membre 2008-2009 de l'ASCMJ.

#### **Avenir Consult Compétition (ACC)**

3 circuits :

2 en Yvelines (Jean Pierre Beltoise à Trappes, Val d'or à Versailles), Folembay dans l'Ain.

Plusieurs modèles d'automobiles :

- 12 Porsche : 911 de 250 à 408 CV (964 Carrera 2 et RS, 993 Carrera 2, Carrera 2S, RS et bi-turbo, 996 GT3 et 997 Carrera 2 S), Cayman S de 295 CV, Cayenne S de 340 CV,
- 4 Ferrari : F 355 de 380 et 400 CV (Berlinetta et Challenge), F 360 Modena, F 430.

Plus d'informations sur les voitures, les circuits, les stages, les accès et les tarifs sur le site

<http://www.ascmj.com>

#### **PRO'PULSION**

deux circuits de Dreux et d'Issoire,

Plusieurs modèles d'automobiles :

Aston Martin V8 Vantage, Audi R8, Ferrari F 430 F1, Lamborghini Gallardo, Porsche Cayman S, 911 Cup et 997 GT3.

Plus d'informations sur les voitures, les circuits, les stages, les accès et les tarifs sur le site

<http://www.ascmj.com>

#### **Visites**

### *Prestation pour l'ensemble des personnels du ministère de la justice, de la Légion d'Honneur et des divers organismes associés*

Les visites guidées de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes, du Conseil Constitutionnel, comme celles à la Cour de Cassation au cours des saisons 2006-2007 et 2007-2008 pourraient être organisées.

Des visites de certains quartiers de Paris seront organisées avec une guide diplômées.

## Achats

### Abonnement à des magazines

Tarifs réduits :

France Abonnement : à demander au secrétariat de l'ASCMJ.

• Mes magazines moins chers, voir ci-après.

### Réductions dans des magasins ou tarifs CE

L'Association Sportive et Culturelle du Ministère de la Justice (ASCMJ) a passé des accords avec des sociétés. Ils permettent de bénéficier de réductions ou de tarifs préférentiels.

Suivant les accords et les modalités de gestion, ces avantages peuvent être réservés aux adhérents de l'ASCMJ.

#### 1/ "carte de fidélité Marionnaud M beaucoup plus".

Seuls les adhérents peuvent bénéficier d'une "carte de fidélité Marionnaud M beaucoup plus".

Un descriptif des avantages de cette carte et les modalités pour l'obtenir sont sur le site internet de l'ASCMJ.

#### 2/ Les autorisations d'accès à bon de commande - CAPROFEM

Seuls les adhérents peuvent bénéficier d'une autorisation d'accès à bon de commande au magasin CAPROFEM qui sera remis par le secrétariat de l'ASCMJ.

CAPROFEM fournit aux professionnels des produits électrodomestiques (petit et gros électroménager, image et son, multimédia et téléphonie, accessoires) et également des ustensiles de cuisine, outils de jardin, bricolage. Près de 10 000 références, dont 3 200 accessoires, et plus de 200 marques.

Plus d'informations sur le site internet.

#### 3/ Optique : ADDAOPTIC

2 adresses ADDAOPTIC à Paris : 66, rue de la Boétie, 75008 et 24, rue du 4 Septembre, 75002.

Des remises sont accordées sur présentation d'une carte d'identité professionnelle ou de tout autre document attestant de l'appartenance à ces services.

<http://www.ascmj.com> rubrique • Achats et Services.

## Bons d'achats de la société SOGEC Gestion

Réduction de 4 à 25 % et parfois plus dans de grandes enseignes pour un large choix de produits et de services : grands magasins, grandes surfaces, mode, sport, alimentation, carburants, équipement de la maison, bricolage, beauté, parfumerie, bébé, jeux-jouets, électronique, multimédia, sports, prêt-à-porter, etc. et pour les cartes d'achat Butterfly.

Les commandes de bons d'achats, de cartes et de billets de cinémas *sont traitées en 48 heures* et vous serez envoyés, chez vous ou chez vos amis, *quel qu'en soit le montant*, par courrier simple ou recommandé assuré selon votre choix.

Commandes :

- par courrier en imprimant les bons de commande que vous trouverez sur le site internet de l'ASCMJ, <http://www.ascmj.com> :

- Mes achats moins chers (MAMC) pour les bons et les cartes d'achats,
- Mes loisirs moins chers (MLMC) pour les billets de cinéma, les restaurants, les parcs de loisirs et les clubs de sport,
- Mes magazines moins chers (MMMC) pour les magazines.

- en ligne sur les sites

<http://www.mesachatsmoinschers.com/> Votre code d'accès est : MAMC-ASCMJ.

<http://www.mesloisirmsmoinschers.com/> Votre code d'accès est : MLMC-ASCMJ.

<http://www.mesmagazinesmoinschers.com/> Votre code d'accès est : MMMC-ASCMJ.

Cliquez sur le bouton Infos de chaque rubrique et accédez à toutes les informations relatives au mode d'utilisation des bons et à la localisation des magasins, cinémas, clubs, parcs, restaurants ...

Cliquez sur le bouton Commander, laissez vous guider.

Les boutons en bas de page répondront à toutes vos questions, mais vous pouvez appeler la SOGEC Gestion au 01 69 79 10 21 si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

*Daniel SCHMUCKLER, Président de l'ASCMJ*

## Séjours et voyages

### Fondation d'Aguesseau

Siège social et adresse de correspondance : 13 Place Vendôme - 75042 Paris cedex 01

Accueil et réception : 10 rue Pergolèse 6 75116 Paris ([nouvelle adresse](#))

téléphone : 01 44 77 98 50, télécopie : 01 44 77 98 67.

courriel : [contact@fda-fr.org](mailto:contact@fda-fr.org)

La Fondation d'Aguesseau, personne morale de droit privé reconnue d'utilité publique par décret du 9 juin 1954, a pour but de venir en aide, sous toutes ses formes, aux agents du ministère de la Justice. Ainsi, tous les personnels, actifs ou retraités bénéficient des prestations et des actions de la Fondation quelle que soit leur catégorie, leur direction ou encore leur localisation géographique.

Les moyens d'action de la Fondation comprennent notamment l'octroi d'aides sociales (aides et prêts) et au logement (aides et prêts), l'organisation de séjours de vacances (jeunes et familles), la participation à l'offre de logements sociaux et la gestion de trois sites de restauration collective à Paris.

L'action de la Fondation s'inscrit plus largement dans l'Action sociale du Ministère de la Justice au bénéfice des agents. Dans ce cadre, la Fondation travaille en coopération avec, entre autres : le Bureau de l'action sociale et de la prévention médicale, le Conseil National d'Action Sociale, la Mutuelle du Ministère de la Justice, les assistants de service social, les associations de tourisme social familial, les associations agréées Jeunesse et Sports, les grands organismes de réservation de logements, l'association Handi-Justice, l'Association Sportive et Culturelle du Ministère de la Justice, etc.

#### **La Fondation d'Aguesseau propose des séjours :**

- en famille, aux personnels actifs et retraités du Ministère de la Justice dans des résidences à Beaulieu-sur-Mer (la Berlugane), Belle Isle en Mer (le domaine de Bruté) et Saint-Cast (hôtel des bains),
- à dominante sportive, artistique, scientifique, linguistique, culturelle et des circuits découvertes pour les enfants et les adolescents sur l'ensemble des vacances scolaires,
- de vacances en France ou à l'étranger pour les jeunes et pour les familles grâce à son réseau de partenaires.

La Fondation d'Aguesseau a négocié auprès de partenaires sélectionnés dans les domaines de la culture, des loisirs et des services, des produits à tarifs préférentiels à l'attention des personnels.

Retrouvez l'ensemble des séjours proposés pour les enfants et/ou pour les familles sur le site de la Fondation et dans les brochures, qui paraissent deux fois par an pour l'été et l'hiver.

Liste indicative des partenaires sélectionnés pour les séjours et les voyages :

Camping Les Marais, Club Med, Go Voyages, Interhome, Maeva, Next, Pierre & Vacances, Touristra, Valvuf, VTF, Vacances bleues, Village club du soleil, SILC (séjours internationaux linguistiques et culturels), les maisons de vacances de la Fondation Jean MOULIN...

Pour plus d'informations, inscrivez-vous sur :

le site Internet de la Fondation d'Aguesseau [www.fda-fr.org](http://www.fda-fr.org)

## Activités sportives et culturelles du Conseil d'Etat

L'Association socio-culturelle et sportive du Conseil d'Etat (ASCSCSCE), partenaire de l'Association Sportive et Culturelle du Ministère de la Justice, organise des visites d'exposition avec conférences et des cours de gymnastique douce et tonique, de stretching et de sophrologie dans sa salle de sport située au deuxième étage du Louvre des Antiquaires.

Ces cours sont ouverts à tous les agents des différents services du Ministère de la Justice.

Compte tenu de la dimension de la salle, la priorité est donnée aux personnels du Conseil d'Etat et aux personnels du Ministère de la Justice inscrits la saison précédente.

Les adhérents doivent fournir un certificat médical de moins de 12 mois.

L'association dégage toute responsabilité quant à la pratique des activités sportives ; il incombe à chaque adhérent de s'assurer personnellement.

L'association rappelle que l'organisation des séances et le fonctionnement général des activités sportives reposent sur la bonne volonté de quelques membres et agents du Conseil d'Etat. Ceux-ci sont reconnaissants de tout ce qui facilite leur tâche et notamment du paiement rapide des cotisations.

Pour la course à pied, il y a un accès à un vestiaire-douche.

Personne à contacter pour des informations, notamment pour le questionnaire préalable et les inscriptions :

Charline LE FIER DE BRAS, animatrice bénévole et membre du conseil d'administration.

téléphone : 01.40.20.81.69

mèl : [charline.le-fier-de-bras@conseil-etat.fr](mailto:charline.le-fier-de-bras@conseil-etat.fr)

Conseil d'Etat - place du Palais Royal - 75001 Paris Cedex 01

### Tarifs des inscriptions du 1er septembre 2009 au 15 août 2010

| Activité                  | Indice majoré de rémunération |              |                 | Retraité justice | Personne extérieure au Conseil d'Etat et Ministère de la Justice |
|---------------------------|-------------------------------|--------------|-----------------|------------------|--|
|                           | supérieur à 335               | de 242 à 335 | inférieur à 242 |                  |  |
| Gymnastique & stretching  | 160                           | 145          | 125             | 125              | 250  |
| Sophrologie               | 125                           | 125          | 125             | 125              | 215  |
| Gymnastique & sophrologie | 170                           | 160          | 140             | 140              | 250  |
| Course à pied             | fonctionnaire                 | 10 p         | magistrat       | 20 p             |  |

*Conseil d'Etat, Louvre des Antiquaires, 2 ème étage, à gauche de l'ascenseur*

| Jours    | Horaires          | Disciplines   | Animateurs                      |
|----------|-------------------|---|---------------------------------|
| Lundi    | 12 h 30 - 13 h 30 | Stretching  | Charline LE FIER DE BRAS        |
|          | 17 h 30 - 19 h 00 | Sophrologie   | Denise MOREAU                   |
| Mardi    | 12 h 30 - 13 h 30 | Gymnastique douce   | Christiane PERONI               |
| Mercredi | 12 h 30 - 13 h 30 | Gymnastique tonique   | Charline LE FIER DE BRAS        |
| Jeudi    | 12 h 30 - 13 h 30 | Gymnastique abdos-fessiers-stretching                                   | Charline LE FIER DE BRAS        |
|          | 18 h 00 - 19 h    | Course à pied (2 niveaux) suivie d'un cours de stretching de 15 minutes | Rendez-vous à la salle de sport |
| Vendredi | 12 h 30 - 13 h 30 | Gymnastique tonique   | Charline LE FIER DE BRAS        |

*Ces horaires sont susceptibles de modifications compte tenu du nombre de participants.*

## Activités sportives de la Cour des Comptes

Une convention entre l'ASCMJ et l'Association Sportive de la Cour des Comptes permet aux agents du Ministère de la Justice et des Libertés de participer aux activités organisées par cette dernière dans la limite du nombre restreint de places disponibles compte tenu du nombre de personnes de la Cour inscrites et de la dimension des locaux.

Les personnes intéressées pourront participer à un cours ou à une séance d'essai.

Conditions d'accès :

- être membre de l'ASCMJ pour la saison 2009-2010 : 10 euros,
- fournir un certificat médical de moins de 12 mois pour l'activité demandée, sauf pour la séance d'essai et pour les personnes inscrites la saison précédente si le certificat date de moins de 12 mois,
- paiement par 1 ou 2 chèques à l'ordre de l'Association Sportive de la Cour des Comptes (ASCC) du montant :

\* de l'adhésion pour la saison 2009-2010 à cette association :

| indices majorés | inférieurs à 350 | entre 350 et 500 | entre 500 et 1020 | indices lettres |
|-----------------|------------------|------------------|-------------------|-----------------|
| Adhésion        | 15 €             | 30 €             | 50 €              | 70 €            |

\* de la cotisation annuelle (1<sup>er</sup> /09/09 au 31/06/10) pour la participation à l'activité ou aux activités :

| Disciplines       | Animateurs         | Tarifs annuels              | Nombre de cours maximum |
|-------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Gymnastique       | Christian Boisfert | 110 €                       | 3 cours par semaine     |
| Gymnastique tonic | Christian Boisfert | 110 €                       | 2 cours par semaine     |
| Stretching        | Martine Simon      | 170 €                       | 2 cours par semaine     |
| Yoga              | Françoise Tworek   | 200 €                       | 1 cours par semaine     |
| Course à pied     |                    | adhésion à l'ASCC seulement |                         |

Les cours de gymnastique et gymnastique tonic, de stretching et de yoga se dérouleront :

- dans les salles louées au Centre d'Etude et d'Action Sociale et Culturelle (C.E.A.S.C.), 23 rue de la Sourdière, 75001 (dans le quartier de la place Vendôme) aux mois de septembre et d'octobre,
- dans la salle de sport située dans les locaux de la Cour des Comptes à partir du mois de novembre.

Les nouveaux horaires seront communiqués avant la réouverture de la salle de la cour. Ils pourront être différents de ceux des cours du début de la saison.

**Le nombre de places disponibles est limité,**

**la priorité sera donnée aux personnes inscrites la saison précédente**

**Horaires pour la période des mois de septembre et d'octobre 2009**

| Sourdière septembre - octobre 2009 |             |                   |           |
|------------------------------------|-------------|-------------------|-----------|
| lundi                              | 11h30-12h30 | gymnastique       | Salle 1   |
| mardi                              | 12h30-13h30 | gymnastique tonic | Salle - 1 |
|                                    | 17h30-19h   | yoga 1h30         | Salle - 1 |
| mercredi                           | 12h-13h     | yoga 1h           | Salle - 1 |
|                                    | 13h-14h     | stretching        | Salle - 1 |
| jeudi                              | 12h-13h     | gymnastique       | Salle - 1 |
|                                    | 13h-14h     | gymnastique tonic | Salle - 1 |
| vendredi                           | 11h30-12h30 | gymnastique       | Salle 2   |
|                                    | 13h30-14h30 | stretching        | Salle 4   |
|                                    | 17h-18h30   | yoga 1h30         | Salle 4   |

Pour la course à pied, il y a un accès à un vestiaire-douche rue Cambon.

| Disciplines   | Lieu                           | Jours    | Horaires  |
|---------------|--------------------------------|----------|-----------|
| Course à pied | vestiaire-douche<br>rue Cambon | Mardi    | 12h - 14h |
|               |                                | Vendredi | 12h - 14h |

Pour toute demande d'information complémentaire, pour les essais et pour les inscriptions, s'adresser à **Daniel Schmuckler** [daniel.schmuckler@justice.gouv.fr](mailto:daniel.schmuckler@justice.gouv.fr) Téléphone : 01-44-77-68-28.

20-7-9